

Séance du 05 Février 2021

Compte rendu synthétique

Étaient présents :

*Mmes Chaillan Delphine, Kaluza Véronique, Danger Marine,
Mrs Chabaud Jean-Louis, Bee Sébastien, Vivicorsi Pierre-Louis, Mestre Bastien, Madoux
Elie, Sabarly Alain, Brard Richard*

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Danger Marine

Séance : 18h30-20h00

Le Maire propose l'adoption du Compte rendu du Conseil Municipal du 27/11/2020. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il est abordé le sujet suivant :

- Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'acquisition d'un terrain pour la Station d'épuration du village. La commune est en cours de négociation et dans l'attente de la décision du propriétaire.

Ensuite il est délibéré les sujets suivants :

- Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de délibérer afin de pouvoir établir une autorisation de paiement des dépenses d'investissements dans la limite des 1/4 du Budget communal. Il s'agit de pouvoir régler les factures qui sont émises entre mi-décembre de l'année N et le vote du budget de l'année N+1, si les restes à réaliser ne sont pas effectués.
- Delphine CHAILLAN, 3^{ème} adjoint en charge du dossier de l'Adressage et de la dénomination des rues, présente la seconde phase du projet à adopter.

- Présentation de la loi d'orientation des Mobilités par Marine DANGER, conseillère municipale.

Présentation de 3 cas :

- Cas n°1 : Prise de compétence par la CCAPV avec demande de transfert des services organisés par la Région (transport à la demande, scolaire et régulier) au sein de son ressort territorial.
- Cas n°2 : Prise de compétence par la CCAPV sans demande de transfert des services organisés de la Région (transport à la demande, scolaire et régulier) au sein de son ressort territorial.
- Cas n°3 : Refus de prise de compétence : c'est la Région, devenue AOM locale « par substitution », qui est la seule compétente pour organiser des services publics de transport/mobilité sur le ressort territorial de la Communauté de Commune.

La commune a fait le choix n°2.

- Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur les dernières compétences transférées à la CCAPV tels que, la gestion des Médiathèques et des centres de loisirs.
- Adoption et autorisation afin d'établir un prêt auprès de la banque des territoires, à un taux très avantageux à 0.59 % pour les travaux de la STEP.

Deux points ont été abordés en question diverse.

- Appel à projet de l'Office Française de la Biodiversité (OFB).
Pour le plan de relance du volet écologique Action et pour la conservation des milieux.

APP à l'étude par les membres du Conseil Municipal

- Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes souhaitant développer leur approvisionnement en produits sains, durables et locaux, procéder à de l'investissement matériel et immatériel, proposer des formations...

La demande subvention est à l'étude par les membres du Conseil Municipal et la CCAPV